Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_04-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Mise en place de la réserve citoyenne communale

Délibération n°2026-07-04 | Conseil municipal du 17 septembre 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 17 septembre 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, MME MONDOT VIRGINIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. GUEVEL KELAN donne pouvoir à M. ISSE DENIS

Secrétaire de Séance :

M. ISSE DENIS

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

Vu Le Code général des collectivités territoriales, article L.1424-4,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Considérant la nécessité de renforcer la résilience du territoire face aux risques,

Considérant l'intérêt de favoriser La participation citoyenne,

Considérant la volonté d'appuyer les services municipaux dans certaines missions d'intérêt général.

Article 1 : Création
Il est créé une réserve citoyenne communale composée de volontaires bénévoles, mobilisables ponctuellement pour des missions d'intérêt général.

Article 2 : Missions
La réserve citoyenne a notamment pour missions :

- le soutien en cas d'événements exceptionnels (intempéries, crises, alertes sanitaires,
- la participation à des actions de prévention et de sensibilisation
- l'appui aux services municipaux Lors de manifestations ;
- l'aide logistique et citoyenne ponctuelle

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_04-DE

- toute autre mission d'intérêt général, non conflictuelle, décidée par le Maire.

Article 3 : Encadrement
La réserve citoyenne est placée sous l'autorité du Maire ou de son représentant Un coordinateur municipal est désigné pour en assurer l'organisation opérationnelle.

Article 4 : Recrutement et formation
Les volontaires sont recrutés sur dossier et s'engagent à respecter la charte du réserviste citoyen. Ils peuvent bénéficier de formations adaptées (premiers secours, gestion des risques, etc.)

Article 5 : Assurance
La commune assure la couverture en responsabilité civile des réservistes ainsi que leur protection dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Article 6 : Règlement intérieur
Le fonctionnement de la réserve citoyenne est précisé par un règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Article 7 : Entrée en vigueur
La présente délibération entre en vigueur à compter de sa date d'adoption.

DELIBERATION

Le Conseil approuve la création de la réserve citoyenne communale

Adopté à l'unanimité

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 17/09/2026
Pour extrait conforme

MAIRIE DE GOUEZEC 29 (Finistère)

Le Maire,
Sébastien DECAUDIN

Le Secrétaire
Denis ISSE